

Compte-rendu de la réunion publique

sur le bilan de l'enquête sur l'Espace de Vie Sociale

Participants :

14 personnes présentes, dont 3 élus (une dizaine d'absents excusés)

Présentation des résultats de l'enquête

Monsieur le Maire a présenté les résultats du questionnaire sous forme de diaporama. Voici les principaux points à retenir :

- **50 participants** à l'enquête (72% de femmes, 28% d'hommes) soit 50 foyers puisqu'un questionnaire par boîte aux lettres.
- **Tranche d'âge dominante** : 46-59 ans (40%)
- **78% ont des enfants**, principalement deux enfants par foyer
- **Ancienneté variée** dans le village

Principaux besoins identifiés pour plus de convivialité :

- Forte demande d'un **bar ou café associatif**
- Besoin de **commerces** : épicerie, boulangerie
- Organisation de **fêtes, marchés, brocantes, animations jeunesse**
- Attente de **lieux de rencontre conviviaux**

Le besoin de retrouver une boulangerie a été fréquemment cité. Monsieur le Maire a précisé avoir mis en contact Monsieur Paroty avec les propriétaires actuels, tout en soulignant la difficulté à trouver du personnel pour les anciens commerçants.

- **47 personnes** ont partagé leurs compétences et **79,5%** sont prêtes à s'impliquer et à partager leur savoir-faire (activités manuelles, bricolage, jardinage, cuisine).
- **71% ne connaissent pas les EVS** et peu les fréquentent. Leurs principales motivations seraient : le lien social, le partage et le bénévolat. Un fort intérêt a été exprimé pour un lieu accessible à tous.

Qu'est-ce qu'un Espace de Vie Sociale (EVS) ?

- **Reconnu par la CAF**
- **Porté par** : une association, une collectivité ou un regroupement citoyen
- **Nécessite** : un projet social pluriannuel basé sur les besoins locaux
- **Financement possible** : agrément CAF (subvention de fonctionnement)
- **Participation active** des habitants indispensable
- **Objectifs** : lien social, inclusion, parentalité, jeunesse, accès aux droits
- **Convention d'objectifs** à signer avec la CAF

Prochaines étapes

- Lancer un **groupe de travail participatif**
- Identifier un **lieu adapté**
- Recenser les **bénévoles** et les capacités de la commune
- Rechercher des **partenaires institutionnels**
- Organiser une **phase pilote**

Points complémentaires abordés

- La CAF impose que l'espace soit accessible **80% d'un temps complet** pour l'ouverture d'un EVS.
- Inquiétude exprimée sur la capacité à mobiliser suffisamment de bénévoles pour assurer cette amplitude d'ouverture. (peu ont répondu présent à la réunion)
- **Deux agents à temps non complet** souhaitent s'impliquer dans le projet.
- De nombreuses activités (soirées jeux de société, après-midis pour les aînés, cafés papotage, interventions de professionnels...) pourraient remplir les heures d'ouverture.
- Il y a une volonté de proposer des activités à toutes les générations afin de recréer des liens également.
- **Le site de l'ancienne école** a été proposé : il dispose d'une cour, d'un préau et d'un jardin. L'occupant actuel d'une partie du bâtiment devrait quitter les lieux en septembre 2026.

Invitation

Il a été convenu d'organiser une visite de l'ancienne école afin d'évaluer l'état du bâtiment et d'imaginer les aménagements possibles.

Rendez-vous le mercredi 2 juillet 2025 à 18h00 à l'ancienne école.

Un groupe de pilotage devra être formé...

La création groupe Whatsapp permettra aux volontaires d'échanger,

n'hésitez donc pas à partager vos numéros de téléphone.

Informations complémentaires sur l'Espace de Vie Sociale (EVS)

Qu'est-ce qu'un EVS ?

Un Espace de Vie Sociale (EVS) est une structure associative de proximité, à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, reconnue et soutenue par la CAF. Il s'adresse à tous les publics, en veillant à la mixité sociale, et vise en priorité les familles, les enfants et les jeunes.

Fonctionnement et agrément

- **Gestion** : Les EVS sont gérés exclusivement par des associations locales, impliquant activement les habitants dans l'élaboration des projets, la conduite des activités et la gestion de la structure.
- **Agrément CAF** : Sur la base d'un projet social, la CAF accorde un agrément pouvant aller jusqu'à 4 ans.
- **Financement** : Les EVS peuvent donc solliciter auprès de la CAF des subventions de fonctionnement (jusqu'à 60 %), des aides à l'investissement (jusqu'à 80 %), ainsi que des aides complémentaires selon leur projet et leur territoire d'implantation. L'ensemble de ces aides est conditionné à l'agrément EVS, au respect des critères d'éligibilité et à la disponibilité des crédits annuels.
- **Implantation** : Ils doivent être situés sur des territoires dépourvus d'équipements d'animation de la vie sociale.
- **Activité** : Leur activité se déroule tout au long de l'année. Il ne peut se limiter à une seule activité, ses champs d'action doivent être multiples et adaptés aux besoins du territoire.

Missions et finalités

Le projet d'un EVS doit répondre aux missions générales de l'animation de la vie sociale, à savoir :

- **Renforcer les liens sociaux, familiaux et les solidarités de voisinage**
- **Coordonner les initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers**
- **Favoriser l'inclusion sociale et lutter contre l'isolement**
- **Développer la cohésion sociale et le « mieux vivre ensemble »**
- **Encourager la prise de responsabilité et la citoyenneté de proximité**

Champs d'action

Les actions d'un EVS sont multiples et adaptées aux besoins du territoire. Elles peuvent concerner :

- Le soutien à la parentalité et le renforcement des relations intergénérationnelles
- Le développement des solidarités entre habitants
- L'appropriation de l'environnement et du cadre de vie
- Les services facilitant la vie quotidienne

Participation des habitants

La participation active des habitants est au cœur du fonctionnement des EVS :

- Les usagers et habitants sont associés à l'élaboration du projet social, à l'organisation d'activités et à la gouvernance de la structure.
- La simple consommation d'activités ne suffit pas : il s'agit de permettre une réelle implication et prise de responsabilité.
- Des espaces d'échanges, des temps de convivialité et des activités collectives sont organisés pour favoriser cette participation.

Accompagnement par la CAF

La CAF accompagne les associations porteuses de projets EVS par :

- Un soutien en ingénierie sociale (diagnostic, conception de projets, travail partenarial)
- Des moyens financiers importants via la prestation de service « animation locale »
- L'intervention ponctuelle de travailleurs sociaux pour des actions spécifiques

En résumé :

L'Espace de Vie Sociale est un lieu d'animation de la vie sociale, ouvert à tous, qui favorise la participation, la solidarité et l'épanouissement de l'ensemble des générations, avec un accompagnement fort de la CAF, tant sur le plan technique que financier.